



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/407  
12 juin 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

Onzième session  
São Paulo, 13-18 juin 2004

**Première partie**

**DÉCLARATION DU FORUM DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA  
ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

1. Le Forum de la société civile, réuni à l'occasion de la onzième session de la Conférence, représente notamment des mouvements sociaux, des groupes en faveur du développement, des groupes de femmes, des syndicats, des organisations de paysans et d'agriculteurs, des organismes de défense de l'environnement, des groupes confessionnels et des organisations en faveur d'un commerce équitable, qui présentent toutes sortes de perspectives en ce qui concerne le commerce, l'investissement et la concurrence ainsi que leurs effets sur le développement. Cependant, les participants au Forum sont unis pour la défense d'un ensemble de principes, de positions et de mesures qu'ils souhaitent présenter aux États membres de la Conférence.
2. Dans son document officiel, la Conférence déclare que «la mondialisation est un ressort potentiellement puissant et dynamique de la croissance et du développement». Cependant, ce type de mondialisation ne correspond pas à la réalité. Qui plus est, cette position n'est pas compatible avec l'analyse présentée dans la suite du document où sont présentés les effets négatifs et la concentration des richesses qu'ont entraînés la politique néolibérale et la mondialisation.
3. En tant que représentants de la société civile, nous observons avec préoccupation que le document officiel présente une rhétorique décrivant une mondialisation profitable à tous et équitable, mais ne mentionne pas les liens entre les guerres menées pour l'appropriation des ressources au profit des sociétés transnationales. On ne reconnaît pas non plus dans ce document le fait que ces guerres aggravent la pauvreté et perpétuent la faim et la dégradation de l'environnement pour des millions d'êtres humains.

4. D'autre part, le document met l'accent sur l'existence de «perdants» parmi les pays et à l'intérieur des pays, mais ne mentionne pas les modèles non viables de production et de consommation. Il ne mentionne pas non plus l'existence de «gagnants», qui sont en fait les actionnaires des sociétés transnationales et les investisseurs spéculatifs, qui se trouvent essentiellement dans les pays développés.

5. Le document officiel met en relief le rôle des investissements étrangers directs dans le développement national, mais on observe en réalité que la majorité des capitaux étrangers constitue non pas un complément à moyen terme de l'épargne nationale, mais plutôt une des formes les plus évidentes de transfert de ressources. Le modèle de croissance tirée par les exportations soutenu par les sociétés transnationales conduit non pas au développement, mais à l'appauvrissement.

6. Nous sommes aussi préoccupés par l'absence de référence à l'échec de Cancún, qui a révélé une nouvelle configuration du pouvoir politique international, et par l'inclusion de questions qui avaient déjà été rejetées à la cinquième Conférence ministérielle. Nous ne voulons pas que la CNUCED abandonne son indépendance et son rôle en tant qu'espace de réflexion critique, et nous ne souhaitons pas non plus que cette institution serve à rendre opérationnels des accords de l'OMC. La CNUCED devrait regarder en face les problèmes que rencontrent les pays en développement et les pays en transition et les aider à les surmonter.

7. Sur la base notamment de ces considérations critiques concernant le document officiel, nous tenons à adresser à la CNUCED les recommandations ci-après:

- Il faut rejeter les chantages financiers, les blocus économiques, les interventions militaires et les occupations illégales auxquels se livrent des États riches au nom de sociétés et investisseurs transnationaux;
- Il faut annuler définitivement la dette extérieure, libérer immédiatement les pays pauvres de cette charge et affirmer la responsabilité des sociétés transnationales dans l'endettement observé plus récemment;
- Les États nations doivent recouvrer ou conserver leur droit souverain de définir des politiques intérieures qui ne nuisent pas à d'autres pays et ces politiques doivent permettre de faire face aux réalités nationales dans le cadre d'un dialogue et d'un consensus avec la société civile;
- Le commerce international et les institutions et instruments qui y sont liés doivent fonctionner conformément aux principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, aux instruments et conventions qui découlent des processus pertinents de l'ONU et aux objectifs de développement du Millénaire;
- La CNUCED doit participer activement à la création et à la gestion de mécanismes multilatéraux visant à soutenir et réglementer les marchés des produits de base, en particulier des produits agricoles;

- La CNUCED doit reconnaître et promouvoir le droit de chaque pays ou groupe de pays à la souveraineté alimentaire et le droit des pays de protéger leur économie et leur agriculture, y compris par le biais de mesures tarifaires et de restrictions quantitatives, principaux moyens de protection pour les pays pauvres. Nous sommes convaincus que les pays doivent s'unir pour garantir ce droit. C'est dans ce contexte important que nous appuyons le dialogue et la coopération au sein du G-20 et du G-90;
- Il doit être interdit aux sociétés transnationales de prendre des mesures juridiques de représailles à la suite de l'application de politiques ou de mesures de développement, et il faut les rendre responsables et redevables de leurs activités. Cela comprend le droit pour les citoyens et les communautés de se protéger contre les investisseurs qui violent leurs droits;
- Les gouvernements doivent s'engager effectivement à remédier aux inégalités liées au sexe, à la race et à l'appartenance ethnique, à protéger la diversité culturelle et à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans leurs politiques de développement et leurs politiques de lutte contre la pauvreté;
- Les droits sociaux et économiques, les droits dans le domaine du travail et les droits des syndicats doivent être garantis;
- Il faut garantir la souveraineté sur les ressources naturelles, les produits de base et la biodiversité, faciliter le transfert de technologie, interdire la délivrance de brevets portant sur les organismes vivants et la commercialisation d'organismes génétiquement modifiés et de médicaments afin de favoriser un développement véritablement souverain, durable et équitable;
- Il faut encourager les pratiques commerciales équitables.

8. Nous considérons que la solidarité entre les pays en développement et leur unité sont essentielles et nous rejetons toute tentative d'y porter atteinte. Nous sommes convaincus que le libre échange ne conduit pas à une répartition équitable des ressources. Une démocratie dynamique et participative, fondée sur le principe de la coopération économique dans un contexte de solidarité et de paix permettra une répartition plus juste et plus équitable des richesses des nations et des peuples.

9. Nous sommes convaincus que ce monde meilleur est possible.

## **Deuxième partie**

### **LA SOCIÉTÉ CIVILE, LA MONDIALISATION DES ENTREPRISES ET LE RÔLE DE LA CNUCED**

#### **Résumé**

10. Le Forum de la société civile de la CNUCED XI rassemble des organisations très diverses, dont des mouvements sociaux, des groupes en faveur du développement, des groupes de

femmes, des syndicats, des organisations de paysans et d'agriculteurs, des organismes de défense de l'environnement, des groupes confessionnels et de nombreux autres encore. Il est le reflet d'une pluralité de conceptions du commerce et de ses incidences sur le développement. Toutefois, les participants sont unis dans la défense de plusieurs principes, perspectives et actions, qu'ils souhaitent présenter aux États membres à l'occasion de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

11. Notre message est clair: nous voulons voir émerger de la onzième session une CNUCED dynamisée, une CNUCED capable de répondre – et résolue à le faire – aux besoins de la planète en matière de développement durable, d'intégration sociale et d'égalité entre les sexes, en particulier au profit des plus pauvres et des plus marginalisés, notamment dans les pays en développement.

12. Notre déclaration est brève et concise: le commerce ou le renforcement des flux financiers peuvent être un moyen de parvenir à un développement durable, mais ils ne sauraient être une fin en soi. Le système commercial actuel profite aux entreprises multinationales et génère des inégalités dans le monde entier. La CNUCED a précisément été créée pour élaborer et promouvoir des politiques de développement pour le Sud en mettant en place un environnement plus équitable et en favorisant la croissance économique internationale. Elle doit s'appuyer sur ce mandat fondamental pour approfondir le débat sur les moyens de parvenir à un système d'échanges mondiaux qui profite à tous et protège l'environnement.

## **Introduction**

13. La libéralisation forcée du commerce a diverses conséquences négatives concrètes pour la vie quotidienne de millions de personnes et pour leur environnement, en particulier pour les femmes dans toutes les régions du monde. Les inégalités – au sein des pays et entre eux – continuent de se creuser et des millions de personnes ne peuvent même pas subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux. La démocratie recule quand les gouvernements renoncent, ou sont contraints de renoncer, à leur droit de réglementer en échange d'un accès élargi aux marchés. Ce sont de plus en plus les entreprises et leurs propriétaires, plutôt que les pays et leurs habitants, qui en tirent profit.

14. Les modes de consommation du Nord constituent une grave menace pour les ressources naturelles mondiales et les ressources du Sud sont exploitées aux prix les plus bas. Le Nord a donc une dette écologique envers le Sud. Néanmoins, ce sont les pays pauvres du Sud qui se trouvent obligés d'exporter encore plus pour payer des dettes de plus en plus lourdes. L'ironie veut que cette politique contribue à accroître l'offre sur des marchés mondiaux déjà saturés, ce qui fait chuter les prix des produits de base et réduit donc les recettes d'exportation des pays du Sud. Du fait de cette détérioration des termes de l'échange, le Sud a encore plus de mal à rembourser ses dettes. En outre, cela soulève des questions quant au paradigme de l'accès aux marchés que la CNUCED ne cesse de «contester» dans ses rapports.

15. Parallèlement, l'Union européenne et les États-Unis montrent qu'il y a bien deux poids deux mesures en inondant les marchés mondiaux de produits agricoles lourdement subventionnés, ruinant ainsi les moyens de subsistance des populations rurales des pays en développement. La capacité de l'OMC de mettre un terme au dumping des produits de base, et donc aux dommages que cause ce dumping aux petits agriculteurs et producteurs du monde

entier, est devenue à juste titre le critère décisif qui permettra de juger si les pays pauvres peuvent obtenir justice de la part de cette organisation. L'hypocrisie du monde riche ne s'arrête pas là. Les pays industrialisés continuent d'appliquer des mesures hautement protectionnistes aux produits des pays en développement. En outre, sous le couvert de la libéralisation du commerce, les pays où il existe des entreprises puissantes encouragent la commercialisation des services dans le cadre d'accords régionaux et multilatéraux à la demande des sociétés multinationales. Les difficultés d'accès à ces services, y compris des services de base, qui ne manqueront pas de s'ensuivre auront indubitablement un effet dévastateur sur la vie et la dignité des femmes.

16. D'autres problèmes auxquels se heurtent les pays en développement et les pays en transition, comme l'évolution défavorable des taux de change et les politiques de libéralisation du commerce menées par les pays riches sous l'impulsion des entreprises, contribuent à aggraver le problème de la dette. De plus, lorsque les pays procèdent à des remboursements, une partie de leurs précieuses ressources nationales, qui pourrait contribuer à l'émergence d'une économie et d'une société équitables et viables, repart vers les riches pays du Nord. En d'autres termes, le statu quo international est un frein au développement durable, à la formation de revenu et à la lutte contre la pauvreté.

17. En outre, nombreux sont celles et ceux qui ne peuvent participer à un développement durable ou en bénéficier: ceux qui se voient refuser le droit de définir leur propre voie de développement; ceux qui ne peuvent se réunir librement et prendre des décisions démocratiques; les femmes et les populations autochtones qui sont exclues des mécanismes de prise de décisions (y compris concernant l'affectation des ressources); les individus obligés de détruire leurs propres ressources naturelles et celles de la planète; les travailleurs qui ne peuvent négocier leur salaire et leurs conditions de travail.

18. Il est évident que les règles et les politiques commerciales actuelles, qu'elles soient mises en place ou imposées par des organismes intergouvernementaux ou de puissants gouvernements, font obstacle à un développement équitable et durable et doivent être assujetties aux droits individuels et collectifs consacrés au cours du siècle dernier par les peuples du monde entier dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Autrement dit, il est essentiel de trouver d'autres stratégies et modèles possibles pour la gestion du commerce – national, régional et international.

19. Il est faux de dire qu'il n'existe pas d'autre voie que le modèle actuel de mondialisation économique. La pensée unique néolibérale actuelle doit être remplacée par des systèmes économiques divers et participatifs qui soient souples, justes et viables et ne reposent pas uniquement sur l'argent, le profit et la croissance.

20. Pour que les sociétés soient justes et s'inscrivent dans une perspective de développement durable, il faut mettre en place des politiques nationales et internationales qui protègent l'équité, la démocratie et la diversité, les droits de l'homme, les droits des travailleurs, l'environnement, la souveraineté alimentaire et des modes de production et de consommation durables, et en fassent des priorités. La prospérité de l'économie locale est un facteur clef de la viabilité à long terme de toute société et doit donc être encouragée, appuyée et renforcée, au Nord comme au Sud.

21. Parallèlement, les systèmes mondiaux de gouvernance doivent être revus. Pour rééquilibrer les forces, il faut commencer par réduire le champ d'action et l'influence de l'Organisation mondiale du commerce, en particulier en ce qui concerne les questions non commerciales. Il importe également d'adopter des instruments multilatéraux contraignants qui rendent les sociétés transnationales responsables et comptables de leurs activités et de créer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, des institutions et des instruments multilatéraux qui garantiront le bien-être social, la protection de l'environnement et la subordination des politiques commerciales à des normes et à des accords sociaux et environnementaux multilatéraux.

22. En particulier, il faut prendre des mesures pour mettre un terme à la traite des êtres humains, notamment la traite des femmes et des enfants. Des milliers d'enfants sont victimes du travail forcé, de l'exploitation sexuelle ou encore de la vente d'organes.

23. Nous estimons qu'il est de la plus haute importance de créer un nouveau système commercial international juste et équitable, et de changer les fondements et les modes de prise de décisions des grandes institutions de gouvernance économique et politique internationale, à savoir les institutions de Bretton Woods, l'OMC et l'ONU (en particulier le Conseil de sécurité). La démocratisation de ces organisations (notamment des institutions de Bretton Woods et de l'OMC) favorisera l'adoption de politiques plus humaines, plus soucieuses des individus et plus durables.

## **Propositions**

### ***Gouvernance mondiale et cohérence***

24. La question de la cohérence est d'une importance critique. Les institutions de Bretton Woods et les États membres les plus puissants à l'OMC considèrent actuellement que par cohérence il faut entendre une harmonisation des politiques nationales telle que celles-ci n'entrent pas en conflit avec l'actuel ordre économique international néolibéral. Il en résulte un cercle vicieux. Les institutions de Bretton Woods et le G-8, qui prétendent s'attacher à atténuer les rigueurs de l'ajustement structurel (y compris de la libéralisation du commerce) fondé sur le Consensus de Washington, poussent dans le même temps les pays en développement et les pays en transition à réformer leur économie de façon qu'elle soit conforme à ce modèle du tout pour l'entreprise.

25. Toutefois, pour les organisations de la société civile, la cohérence signifie quelque chose de tout à fait différent: l'ordre économique international doit être subordonné au développement durable et viser à répondre aux besoins de toutes les populations, et plus particulièrement des groupes les plus touchés par la mondialisation impulsée par les entreprises. Le résultat de la onzième session de la Conférence doit y contribuer. Le rôle central de la CNUCED concernant les grands thèmes qui influent sur le développement, y compris la cohérence, doit être ravivé, en particulier dans le cas des affaires agricoles.

26. Cette cohérence est l'intention exprimée par le Secrétaire général de la CNUCED; et les représentants de la société civile ici réunis considèrent que la onzième session de la Conférence peut être l'occasion d'engager un effort dans cette direction. Les thèmes proposés par le Secrétaire général sont tout à fait opportuns et beaucoup ont trait à des questions fondamentales. Il reste toutefois beaucoup à faire.

### ***Marge d'action et diversité des moyens***

27. L'approche «unique et universelle» de la politique économique ne donne pas de bons résultats. Les voies qui mènent au développement durable ne sont pas les mêmes pour tous. Cela n'est que trop évident dans le cas de la libéralisation du commerce et de l'investissement, et dans celui des règles relatives à la propriété intellectuelle.

28. Les pays développés ont suivi une voie très différente de celle qu'ils préconisent aujourd'hui aux pays en développement et aux pays en transition, à savoir programmes d'ajustement structurel, stratégies de réduction de la pauvreté, et ouverture sans conditions ni restrictions des marchés.

29. La diminution progressive des options en matière de politique de développement, sous le poids des traités internationaux et des obligations contractuelles vis-à-vis des institutions financières internationales, a contribué à la détérioration de la dynamique du développement dans un grand nombre de pays en développement et de pays en transition sur une période de plusieurs décennies. Parallèlement, toutefois, blâmer les victimes de ces politiques pour leurs échecs est devenu une attitude normale, un lieu commun dans le petit monde des responsables et des experts de la politique de développement.

30. En décidant de définir un programme de travail permettant d'analyser les incidences de la diminution de la marge d'action pour le développement et d'encourager l'examen d'autres politiques et stratégies possibles en matière de développement durable, la Conférence, à sa onzième session, peut aider les pays en développement et les pays en transition à relever le défi de concevoir des politiques nationales compatibles avec leur niveau de développement et leurs capacités de mise en œuvre. La CNUCED devrait confirmer que les pays en développement disposent d'une marge d'action suffisante pour poursuivre leurs stratégies de développement et appliquer les droits de l'homme, notamment le droit à la souveraineté alimentaire. Les accords internationaux qui seraient en contradiction avec cette position devraient être considérés comme caducs.

### ***L'effondrement de l'économie des produits de base***

31. En tant que principale source d'emplois, de revenus, de recettes publiques et de devises dans de nombreux pays à faible revenu, en particulier en Afrique et dans le cas des PMA, le secteur des produits de base est un facteur déterminant essentiel de la croissance actuelle et des perspectives de développement. Sa quasi-disparition des grands débats mondiaux sur le développement, y compris à la onzième session de la Conférence, doit beaucoup à la passivité avec laquelle il est considéré que ses résultats illustrent le fonctionnement des marchés et que, à terme, les agricultures, les producteurs et les économies considérées doivent s'adapter et devenir plus efficaces.

32. Les entreprises multinationales dominent de nombreux marchés de produits de base et accaparent de plus en plus l'essentiel de la valeur ajoutée dans la chaîne des produits. Elles cherchent à détruire les politiques de réglementation des marchés et toute régulation de l'offre de façon que les forces du marché puissent être le seul moteur de la production et provoquer un excédent de l'offre qui entraînera une baisse des prix et favorisera des profits maximaux. Les revenus que tirent les pays en développement de l'économie mondiale du café, par exemple,

sont tombés d'un tiers à un dixième au cours de la dernière décennie. Parallèlement, la Banque mondiale et le FMI ont tout fait pour encourager les pays en développement à rechercher une croissance tirée par les exportations, sans leur dire ce qui se passerait s'ils exportaient tous le même produit de base. Les pays qui ont défié ces institutions ont été soumis à des blocus économiques ainsi qu'à des agressions militaires. Tandis que ces agressions continuent, de nombreux pays développés continuent, eux, d'accorder de considérables subventions à leurs exportateurs agricoles, creusant toujours plus ainsi les marges de dumping.

33. Il découle de tous ces facteurs une instabilité des revenus et un recul à long terme, qui appellent l'adoption de mesures de portée internationale pour résoudre les problèmes provoqués par les dysfonctionnements du marché. La Conférence à sa onzième session devrait donc contribuer activement à la création et à l'administration de mécanismes multilatéraux visant à régler et à soutenir les marchés internationaux de produits agricoles.

***Nécessité d'une recherche et d'une élaboration des principes d'action indépendantes, ainsi que de l'intégration de la politique générale dans l'action***

34. Beaucoup de choses formelles et convenues sont dites à propos du rôle de la CNUCED quant à ses activités de recherche sur les liens entre le développement et différents aspects de l'économie internationale. Dans la pratique, des pressions sont exercées pour limiter ce rôle à des activités de coopération technique et autres activités opérationnelles. Les pays de l'OCDE considèrent que suffisamment d'analyses sont réalisées ici et là, et qu'elles sont mieux faites ailleurs, et semblent donc s'opposer à ce que la CNUCED joue un rôle dans l'élaboration des politiques et la fourniture de conseils et aux pays.

35. C'est là une erreur tragique. L'expérience des 10 dernières années montre que, loin d'empêcher de graves crises financières, les théories dominantes les ont exacerbées. Pour la deuxième fois en très peu de temps, une conférence ministérielle de l'OMC s'est soldée par un échec. Des évaluations internes et externes ont montré que les politiques appliquées par le FMI et la Banque mondiale en matière de dette et d'ajustement n'avaient pas atteint les objectifs qu'elles s'étaient elles-mêmes fixés. Les chercheurs et les théoriciens indépendants, qui critiquent plutôt qu'ils n'acceptent le modèle économique dominant et proposent des alternatives, occupent une place toujours plus importante. La CNUCED a un rôle critique à jouer en matière d'analyse et de conseil à cet égard et son mandat doit être renforcé. Dans ce contexte, nous lui demandons instamment d'intégrer ses analyses dans ses activités de conseil, en particulier dans le domaine de l'accès aux marchés.

***Les partenariats qui marchent et ceux qui ne marchent pas***

36. Les documents qui ont été établis pour la onzième session de la Conférence font fréquemment référence à des partenariats – entre gouvernements et société civile, entre organismes intergouvernementaux, entre gouvernements et entreprises privées, en particulier des entreprises multinationales. Nous attachons beaucoup de prix aux partenariats, mais un partenariat ne peut exister que sur la base d'un respect réciproque et d'objectifs communs pour une répartition équitable des bienfaits découlant du commerce et de l'investissement. Les gouvernements et les organismes intergouvernementaux tiennent leurs pouvoirs et leurs droits souverains de la société civile et sont donc obligés de fonctionner en partenariat. Certaines entreprises multinationales, en revanche, semblent avoir une conception différente du partenariat,



une conception selon laquelle elles ont des droits et les gouvernements et la société civile ont des devoirs et doivent assumer les coûts. Ce ne sont pas là des partenariats reposant sur la réciprocité. Nous demandons donc à la Conférence à sa onzième session de rappeler le principe de réciprocité dans toute mention de partenariats et de veiller à ce que les producteurs, les travailleurs, les consommateurs et autres organisations de la société civile participent à ces partenariats dans les mêmes conditions d'égalité que le secteur privé. Les partenariats ne doivent pas signifier la privatisation de responsabilités publiques.

37. Les entreprises multinationales détiennent une considérable puissance économique et politique, et pourtant, depuis la fermeture du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, il n'existe aucune organisation intergouvernementale chargée d'en examiner le rôle de façon détaillée. La CNUCED devrait donc accorder une certaine priorité aux travaux directifs consacrés à ces entreprises et à leur réglementation. Des analyses devraient être associées à la promotion de la responsabilité sociale des entreprises. La CNUCED peut contribuer à ce que la dimension du développement soit dûment prise en compte dans toutes les initiatives volontaires et réglementaires. À cette fin, elle pourrait encourager les discussions entre les gouvernements des pays en développement, d'autres institutions des Nations Unies, les entreprises, les syndicats et les ONG. Elle devrait soutenir des mesures faisant l'objet d'un consensus international telles que les Normes de l'ONU sur la responsabilité en matière de droits de l'homme des sociétés transnationales et autres entreprises, ainsi que les recommandations du Sommet mondial pour le développement durable concernant les droits de l'homme. Il est également important de fournir une assistance pratique aux pays en développement et aux pays en transition, ainsi qu'à leurs associations régionales, dans leurs négociations avec les entreprises multinationales.

### ***Plan d'action de Bangkok***

38. Le Plan d'action de Bangkok adopté par la Conférence à sa dixième session n'a pas concrétisé l'espoir des organisations de la société civile en un renforcement du rôle de la CNUCED et de l'ONU dans l'élaboration des politiques sociales, environnementales et économiques internationales. Les mouvements de la société civile considèrent néanmoins, dans la période actuelle, que le Plan d'action de Bangkok constitue à tout le moins un point de départ pour consolider et améliorer le rôle et le mandat de la CNUCED. Tout affaiblissement du texte de compromis adopté il y a quatre ans est inacceptable et ne ferait qu'amoindrir encore la légitimité de l'actuel système de gouvernance économique mondiale. Le mandat de la CNUCED doit au contraire être renforcé.

### ***Direction et gestion de la CNUCED***

39. Préserver et renforcer le mandat de la CNUCED en matière de traitement intégré des questions interdépendantes concernant le commerce, les affaires monétaires et financières, le transfert de technologie et le développement dépend fondamentalement de la qualité et de la gestion des hauts responsables de la CNUCED. Compte tenu des changements qui doivent très prochainement survenir dans l'équipe dirigeante de la CNUCED, le Forum de la société civile demande instamment au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et aux États membres de choisir avec le plus grand soin et la plus grande transparence la nouvelle équipe dirigeante de la CNUCED. Soucieuse de l'avenir de la CNUCED, la société civile compte être

étroitement associée – et être à cet effet consultée – aux décisions concernant la gestion future de l'institution.

### ***CNUCED et transparence***

40. Dans le contexte actuel, où l'unilatéralisme va à l'encontre de la démocratisation du système international, nous demandons instamment à la CNUCED d'être transparente et d'engager un dialogue permanent avec les organisations de la société civile dans le monde entier. Une CNUCED redynamisée est nécessairement une CNUCED proche des peuples qui partout dans le monde sont en quête de justice sociale et économique.

### **Résumé des recommandations spécifiques du Forum de la société civile à l'intention de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

a) La CNUCED devrait devenir un espace multilatéral pour une évaluation critique des conséquences de la libéralisation. Elle devrait aider les gouvernements à définir et exécuter des politiques visant à réglementer les marchés en vue d'en promouvoir les effets positifs sur le niveau de vie des populations et l'environnement.

b) La onzième session de la Conférence doit reposer sur une forme foncièrement différente de «cohérence»: une réorientation et une intégration des politiques garantissant un ajustement de l'ordre économique international dans le sens de la satisfaction des besoins de développement des groupes les plus touchés par une mondialisation déterminée par les entreprises. Le rôle central revenant à la CNUCED dans le traitement des grands thèmes ayant des incidences sur le développement, dont la cohérence, doit être revitalisé. La société civile attend des gouvernements qu'ils renforcent la CNUCED en tant qu'institution indépendante et instrument d'analyse face au consensus libéral et ils devraient lui donner les moyens de s'acquitter de cette mission.

c) La Conférence à sa onzième session doit aider les pays en développement et les pays en transition à faire face au défi que constitue la formulation de politiques nationales adaptées à leur niveau de développement et à leur capacité de les mettre en œuvre, en décidant de mettre en place un programme de travail visant à analyser les répercussions de la réduction de la marge de manœuvre en matière de développement et en encourageant l'examen d'autres politiques et stratégies de développement possibles.

d) La CNUCED doit aider les pays en développement:

1. À définir des options pratiques pour enrayer l'effondrement mondial des cours des produits de base, grâce à des mécanismes tels que les accords de produit;
2. À mettre au point des mécanismes permettant de réguler le comportement des entreprises prenant part à la commercialisation des produits de base, et des groupes qui exercent une influence déterminante sur les cours de ces produits, sur les conditions de leur commercialisation et sur la rémunération des producteurs sans être pour autant soumis à une réglementation internationale;

3. À renforcer les règles ou procédures multilatérales et les mécanismes nationaux tels que les droits de douane pour éviter les importations de produits de base (à des prix de dumping) du Nord, qui désorganisent les marchés locaux, compromettent la sécurité alimentaire, etc.;
4. À démanteler les politiques commerciales reposant sur le paradigme de l'accès aux marchés.
  - e) La CNUCED devrait reconnaître et promouvoir le droit de chaque pays et de chaque groupe de pays à la souveraineté alimentaire ainsi que leur droit de protéger leur économie et leur agriculture, y compris en recourant à des droits de douane et à des restrictions quantitatives, seuls moyens à la disposition des pays pauvres.
  - f) La CNUCED devrait amplifier ses programmes de renforcement des capacités en direction des petits producteurs et promouvoir d'autres modèles de développement possibles.
  - g) La CNUCED a un rôle déterminant à jouer en effectuant des travaux de recherche et des analyses et en fournissant des conseils, en toute indépendance, qui critiquent plus qu'ils n'entérinent le modèle économique dominant et proposent des solutions de remplacement. Son mandat à cet effet devrait être reconduit. La CNUCED devrait figurer parmi les divers organismes des Nations Unies associés au suivi des Négociations commerciales du Cycle d'Uruguay, de concert avec la société civile.
  - h) À sa onzième session, la Conférence devrait décider de lancer un programme de travail ambitieux en vue de trouver des solutions nationales et internationales aux problèmes du secteur des produits de base.
  - i) À sa onzième session, la Conférence devrait appeler à la réciprocité dans toute mention des partenariats et souligner que les partenariats ne doivent nullement se substituer aux responsabilités des gouvernements et à la prise de décisions multilatérale. Elle devrait demander que des travaux de recherche et d'orientation soient consacrés à une réglementation des entreprises multinationales visant à les rendre plus responsables et comptables de leurs actes ainsi qu'à la question de l'imposition progressive. La fourniture aux pays en développement et aux pays en transition d'une aide relative pour les négociations avec les entreprises multinationales revêt également de l'importance. L'équipe spéciale internationale sur les produits de base qu'il est proposé de créer constitue une initiative importante, à condition de trouver un juste équilibre entre les différentes parties intéressées.
  - j) Le Secrétaire général de l'ONU doit faire preuve du plus grand soin et de la plus grande transparence dans le choix de la nouvelle équipe dirigeante de la CNUCED, en sélectionnant des individus qui ont démontré leur attachement au développement durable et à la participation publique et possèdent la capacité de contester l'orthodoxie dominante.

-----